

CHIRURGIE HÉPATIQUE À MONDOR : LAURENT CATHALA S'EXPRIME

Alors que Laurent Cathala, maire PS et ancien député de Créteil est président du Conseil de surveillance de l'hôpital Henri Mondor, sa parole sur le dossier de la chirurgie hépatique était très attendue.

L'élu a choisi d'exprimer sa position dans un communiqué de ce jour qui apporte de nouveaux éléments concernant le schéma organisationnel qui serait adopté si le projet aboutit, et prend clairement position contre.

LA CHIRURGIE S'EFFECTUERAIT À VILLEJUIF MAIS LES SOINS PRÉ ET POST OPÉRATOIRES À MONDOR

Dans son communiqué, le président du Conseil de surveillance de l'hôpital s'exprime à partir de la note de cadrage du 29 novembre, transmise par la direction générale de l'AP-HP. Une note qui confirme le projet de fédérer les équipes de l'hôpital Paul Brousse de Villejuif et du groupe hospitalier Henri-Mondor de Créteil afin de concentrer la chirurgie et les transplantations sur un seul site, Villejuif, mais avec une prise en charge pré et post opératoire à Mondor. « Sur le fond, une telle fédération entre les deux services semble dénuée de toute cohérence médicale et complexifie à l'évidence le parcours de soin des patients », estime Laurent Cathala pour qui cette proposition de prise en charge sur les deux sites « est à l'évidence une source de rupture dans la continuité des soins, de difficultés dans la transmission de l'information médicale et au final risque d'impacter la sécurité des patients, notamment sur le traitement des complications post-opératoires et de réanimation ».

L'ÉLU SE POSITIONNE CONTRE POUR DES RAISONS MÉDICALES, ÉCONOMIQUES ET STRATÉGIQUES

Analysant l'incapacité en l'état actuel pour Paul Brousse « d'absorber un surcroît d'activité chirurgicale de greffe de 40% sans moyens supplémentaires très significatifs ni de permettre une offre de soins aussi intégrée que celle disponible à Henri-Mondor », l'élu en conclut également qu'« une telle fédération de services entre les deux établissements nécessiterait donc des investissements considérables sur le site de Paul Brousse pesant inmanquablement sur les finances de l'AP-HP alors même que l'ensemble des ressources sont d'ores et déjà disponibles et opérationnelles sur Henri Mondor », s'interrogeant sur la cohérence financière globale de l'opération.

CONSÉQUENCE SUR L'AXE STRATÉGIQUE DE L'HÔPITAL MONDOR

Concernant les conséquences de ce projet sur le développement du GHU Mondor, l'ancien député rejoint les positions des 6 sénateurs qui se sont exprimés, du président du Conseil départemental, et de la coordination Mondor, s'inquiétant que du point de vue hospitalo-universitaire, « l'attractivité de l'Hôpital Henri-Mondor et sa renommée d'excellence dans le domaine de la recherche risque elle aussi d'être fortement érodée par un tel projet qui fragiliserait l'ensemble de la chirurgie hépatique et digestive du site avec des conséquences majeures sur les activités de l'oncologie, de l'anesthésie, de la réanimation et des projets hospitalo-universitaires de recherches cliniques associés à ces disciplines et portés par de jeunes médecins. » L'élu rappelle sur ce point que la transplantation multi-organes fait partie intégrante de la stratégie de l'hôpital et que « Le site cristolien est celui parmi les établissements de l'AP-HP qui offre la plus large activité en la matière incluant le cœur, le foie, les reins, les tissus composites et les cellules souches ».

Sur la forme, l'élu regrette que cet objectif de fédération des deux services ait été fixé « de manière unilatérale sans avis des agences de santé concernées – Agence de biomédecine et Agence Régionale de Santé » alors que l'ARS avait acté la possibilité de passer de 4 à 5 sites de transplantation hépatique en Ile-de-France. « De plus, il est regrettable qu'il ne soit pas tenu compte des instances locales représentatives de la communauté médicale qui à travers différentes réunions ont manifesté leur opposition au projet », ajoute le maire de Créteil.

UNE MOTION CONTRE LE PROJET LORS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE LE 15 DÉCEMBRE

Le président du Conseil de surveillance de l'hôpital annonce qu'il proposera une motion s'opposant à ce projet à l'occasion de la prochaine réunion, le 15 décembre prochain, de la Commission de surveillance de l'hôpital.

« A ce stade, on peut toutefois se féliciter que ce projet n'impacte pas l'activité de la chirurgie cardiaque ni l'indispensable réalisation du programme RBI (Réanimation, Blocs, Interventionnel) d'agrandissement et de modernisation de l'hôpital Henri Mondor« , conclut l' élu. Sur ce point, certains syndicats craignent au contraire une remise en question, comme l'a évoqué un délégué lors de la conférence de presse sur ce dossier qui était donnée par la coordination de vigilance Mondor le 22 novembre. [1]

[2]
Garanti sans virus. www.avast.com [2]

--

Vous recevez ce message, car vous êtes abonné au groupe Google Groupes "Coordination défense Mondor".
Pour vous désabonner de ce groupe et ne plus recevoir d'e-mails le concernant, envoyez un e-mail à l'adresse
coordination-defense-mondor+unsubscribe@googlegroups.com.

Links:

[1]

<https://94.citoyens.com/2017/chirurgie-hepatique-jeu-de-billard-a-lap-hp-mondor.23-11-2017.html>

[2]

https://www.avast.com/sig-email?utm_medium=email&utm_source=link&utm_campaign=sig-email&utm_content=emailclient